

Compte-rendu du conseil municipal de la

Commune de SENOILLAC

N° 27 du 21 Février 2018

Convocation : du 8 Février 2018

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE Adjoint, Sébastien ALAUZET, Manon ISSERTE, Nicolas RAYNAL, Patricia VELLARINO, Christine DURIEZ, Vincent CLASSINE.

Absent Excusé :

Secrétaire de Séance : Sébastien Alauzet

Ouverture de la séance : 20H40

Procurations : Emmanuel BISTES à Sébastien ALAUZET, Lorraine FONVIELLE à Vincent CLASSINE, Grégory FABRE à Gilles Fort, Nicolas TRICHAUD à Bernard FERRET, Corinne MALBERT à Sandra VICENTE, Verena VOARINO à Patricia VELLARINO

Approbation du dernier CR du conseil N° 26 du 9 Janvier 2018 **Adopté à l'unanimité**

Délibérations :

1. Convention tripartite : Mairie/ Direct énergie/comptable du trésor.

Objet : Règlement des dépenses relatives aux factures de fourniture et d'acheminement d'énergie par prélèvement et virement SEPA – Signature convention avec Direct Energie

Depuis le premier Janvier 2018, suite à un appel d'offre du SDET, c'est Direct *Energie* qui est notre fournisseur d'électricité.

Dans le cadre du transfert de compétence éclairage public par la commune avec le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn et la signature d'un marché acheminement et fourniture d'électricité par celui-ci avec Direct Energie, notre collectivité doit s'acquitter de ses factures d'électricité auprès de Direct Energie. Conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, Direct Energie prévoit, en tant que créancier, la mise en place du prélèvement paneuropéen SEPA à compter du 07 février 2018. Cela représente pour notre commune une économie de 10 à 15% d'économie en comparaison à ENEDIS.

*"A titre d'information nous avons également régularisé les trois abonnements qui concernaient l'éclairage public (du secteur lotissement de l'Herm, une partie de la rue des Sémaphores/ avenue de la gare et la rue des Maurices. Il n'existait aucun fournisseur répertorié et la commune n'a jamais payé la fourniture de l'éclairage public. Une régularisation a dû être négociée, soit une reprise de facturation sur les trois dernières années. Coût de l'opération : 3611.37€ (à inclure dans le prévisionnel du budget 2018 ).*

**Adopté à l'unanimité**

2. Modificative plan de financement espace santé.

.Objet : Modification de la demande de subvention fond européen LEADER pour les travaux de l'espace santé partagé.

Suite à l'obtention notifiée d'une aide de la région au titre du FRI de 21000 € sur la seule partie espace santé, il nous appartient de modifier le plan de financement déposé par délibération du 26 Juillet 2017, afin de solliciter les fonds européens. La part éligible, (inchangée) est de 85 903.76€ HT

Le plan de financement est donc le suivant :

Etat-DETR	8.009,00 € assiette 40 045 €
CONSEIL REGIONAL	
Aide au titre des espaces multiservices proratisée (assiette 304 180€ - aide totale 60 836 €)	17 179.06€ aide
Aide au titre du FRI (assiette 88 785€ - aide totale 21 000 €)	20 318.51€ aide proratisée
LEADER sollicité	23 216.44€
AUTOFINANCEMENT n'appelant pas du Leader	17 180.75€

### **Adopté à l'unanimité**

3. Avenants au marché « réhabilitation d'un bâtiment communal avec implantation d'une boulangerie pâtisserie, d'un espace Santé partagé »

Au cours des travaux, il est apparu nécessaire d'apporter des améliorations, ou au contraire de supprimer des parts d'investissements non nécessaires. (Changement du support de la casquette, ajout du muret contre voisins, rajout climatisations dans les bureaux à louer...). Ces modifications entraînent en fonction des lots des plus ou moins-values détaillées dans le tableau ci-dessous: Le marché initial à la signature des actes d'aménagement était de 220330.15 HT

### **Avenants aux marchés, situation au 21 Février 2018**

DESIGNATION	Total marchés signés	Nouveaux montants
<b>DIAS : Gros œuvre</b>	<b>82 453,12 €</b>	<b>90 226,41 €</b>
<b>ALU TARN: menuiserie extérieures</b>	<b>23 021,00 €</b>	<b>18 129,00 €</b>
<b>MASSOUTIER: plâtrerie faux plafonds</b>	<b>22 236,34 €</b>	<b>23 030,07 €</b>
<b>PALUE : Cloison isotherme</b>	<b>14 821,46 €</b>	<b>12 418,80 €</b>
<b>CABANEL: Menuiserie intérieures</b>	<b>10 037,50 €</b>	<b>9 070,63 €</b>
<b>MIELNIK: Carrelage Faïence</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>20 156,00 €</b>
<b>LACOMBE : Peintures</b>	<b>6 657,73 €</b>	<b>5 392,35 €</b>
<b>SITELEC : Electricité</b>	<b>22 170,00 €</b>	<b>21 797,00 €</b>
<b>ALBI Chauffage Plomberie Sanitaire Clim</b>	<b>17 933,00 €</b>	<b>31 388,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>220 330,15 €</b>	<b>231 608,26 €</b>

Mr Fort nous indique que toutes ces modifications entre plus ou moins-values nous engendrent une augmentation de 0.95% du marché par rapport au budget initialement prévu.

Ouverture normalement prévu pour mi-Mars pour l'Espace Santé et début avril pour l'Espace Boulangerie.

### **Adopté à l'unanimité**

4. Ecole et Cinéma:

OBJET : convention entre la commune et média-Tarn

Dans le cadre de la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public, politique

initiée par les Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, le Département du Tarn, la Direction régionale de l'action culturelle Occitanie et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale ont chargé, par convention triennale, la structure Média-Tarn de la coordination générale de l'action « Plan Ciné-Tarn » déclinée en différentes opérations départementales dont celle dite « Ecole et Cinéma ». Il appartient aux communes sous convention de délégation de gestion, dont l'école souhaite bénéficier du dispositif "écoles et cinéma", de signer la convention pour une durée d'un an avec Média Tarn.

Selon l'accord de principe donné le 13 juin 2017, la commune s'engage à participer aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération « Ecole et Cinéma » engagés par Média Tarn, opération mise en œuvre au profit des élèves de la commune.

- Cet engagement de la commune se traduit par le versement à Média-Tarn d'une contribution financière municipale annuelle fixée à : 1,50 € par élève et par an sur la base du nombre d'élèves inscrits à l'opération « Ecole et Cinéma » + 70 € correspondant au coût de transport des élèves ;
- Il appartient à la Directrice de l'école d'avoir informé préalablement la mairie – ou sa délégation - dont l'école dépend de sa volonté à participer au dispositif « Ecole et Cinéma » et selon accord, d'avoir communiqué le nombre d'élèves inscrits, soit 49 élèves (correspondant à 2 classes).

### **Adopté à l'unanimité**

#### 5. Convention CDG(archivage)

Les archives communales sont des archives publiques. La commune en est donc propriétaire et responsable en la personne du maire sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat (Direction des archives de France au Ministère de la Culture) via les Archives Départementales, selon l'article 6 de la nouvelle loi du 15 juillet 2008 relative aux archives. Il appartient à la commune de continuer ce travail d'archivage et renouveler la convention de trois ans avec le CDG qui avait déjà démarré cette mission en 2012. Son renouvellement n'ayant pas été effectué en 2015.

Un devis de 250 € (5 heures d'archivage) a été établi. Il comprend le déplacement sur le site, le tri et l'élimination, le classement et conditionnement du fonds d'archives, la mise à jour de l'inventaire, l'élaboration du bordereau d'élimination, le conseil et l'assistance. Ce travail d'archivage effectué, nous permettra de faire des recherches plus rapidement.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 6. Patus de Galdou

En droit français, le patus est une ancienne notion désignant un ensemble de biens indivisibles, destiné à un usage commun. Le terme vient probablement de la fonction de ces biens, qui étaient à l'origine, dans un hameau, l'espace autour des maisons où s'ébattait la basse-cour, les passages communs pour les animaux d'élevage des différents fermiers, ainsi que diverses installations partagées comme l'abreuvoir. Il se distingue notamment d'une cour par le fait que cette dernière est partie intégrante de l'espace privé et de l'architecture d'une habitation. La notion de patus a été redéfinie récemment par la Cour d'appel de Toulouse en 1996, qui le décrit comme un « *fonds destiné à l'usage commun de tous ceux dont les propriétés le jouxtent* ».

Au lieu dit Galdou une parcelle N° B 563 d'une contenance de 3100m<sup>2</sup> est définie comme tel. Cela concerne 5 riverains ainsi que la commune. Les 5 riverains souhaitent pouvoir se partager maintenant cet espace. Après avoir été sollicité par l'un d'eux en 2016, diverses pré-démarches ont été effectuées sous l'organisation de la mairie (rencontres, demandes officielles des riverains, devis architecte, devis notaires). La poursuite de la démarche demanderait maintenant une délibération de la mairie. De plus la commune souhaite profiter de cette opportunité pour procéder à la rétrocession de la parcelle B 562 d'une contenance de 65 m<sup>2</sup> et acquérir une partie de la parcelle B 566 appartenant à Monsieur Jean-Pierre Roques afin de régulariser un chemin rural déjà existant. (environ 60 m). L'ensemble des personnes du lieu-dit devront participer une "l'élection" pour accord de principe.

Cette opération représente 6 à 7 actes notariés. Le prix de vente de chaque parcelle rétrocédée sera défini à ce moment. Maître Espérou, notaire à Gaillac sera chargé de l'affaire.

### **Adopté à l'unanimité**

## 7. Compte rendu des réunions

- Compte rendu du conseil d'école. (Sandra)

Effectifs prévus pour la rentrée 2018/2019 => 99 élèves.

A la majorité des membres présents ou représentés, le conseil de classe à souhaiter conserver la semaine de 4,5 jours.

Suite conférence sur les rythmes de l'enfant animée par Madame LECONTE (chronobiologiste), personne passionnée qui nous a apporté des références scientifiques sur le sujet avec notamment le besoin d'une meilleure régularité de la journée des enfants, une réflexion sera engagée sur une modification des horaires actuels.

Parmi les activités pédagogiques prévues : prix des incorruptibles, Ecole et cinéma, rallye mathématique, correspondance en anglais et science avec les 6eme dans le cadre de la liaison, spectacles FOL, Projet avec le musée du Cayla...

Matériel demandé et travaux à effectuer par la mairie (agglo) : Prolongement tuyau chaudière, lino du dortoir de la maternelle, chéneaux cantine et demande de deux vidéoprojecteurs interactifs supplémentaires. Installation d'alarme intrusion trois tons.

Côté ALAE, la mise en place de l'accompagnement aux devoirs 2 soirs par semaine.

Carnaval de l'école le Vendredi 16 mars (lâcher de lanterne, verre de l'amitié et auberge espagnole sont proposés aux administrés).

- Assainissement. (Gilles).

Présentation du projet d'aménagement route de Laval

Suite à la réunion de l'ensemble des potentiels financeurs et de notre maître d'œuvre, nous restons prioritaires sur ce projet qui a été engagé avec celui de la nouvelle station d'épuration.

Nous pourrions prétendre à une subvention de l'agence de l'eau Adour/Garonne qui "pourrait" atteindre les 60%

Il faut pour cela effectuer les appels d'offres pour le marché et retenir un candidat (condition restrictive d'obtention des subventions) et ensuite déposer la demande de subvention.

Mme VELLARINO indique qu'elle a été interpellée par un administré concernant la mise en place des ralentisseurs route de Laval. Celui-ci aimerait que ces derniers soient rabotés. Mme DURIES propose que l'on remplace ces ralentisseurs par des chicanes. Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que ce fut la volonté des habitants de la route de Laval de faire le nécessaire pour ralentir le flux de circulation et que ces ralentisseurs nous ont été demandés., il existe une norme et si la norme est respectée, il ne voit aucune raison de les raboter, leur fonction est de ralentir. Lorsque la réfection de la voirie se fera suite à la réfection du réseau d'assainissement, ces ralentisseurs seront réinstallés.

Des travaux supplémentaires effectués avenue des vignes sur le réseau d'assainissement 5 847.12TTC. Le passage caméra à fait ressortir que la tête du réseau avenue des vignes était écrasée et composée de nombreux coudes rendant l'évacuation des eaux usées difficiles, de plus avec l'aménagement de la boulangerie et la création de bureaux cette réfection, était rendue nécessaire.

Travaux à prévoir sur le réseau au niveau de l'arrivée à la station d'épuration.

Un tronçon très vieillissant et obstrué à de nombreux endroits par des racines de peupliers. Un devis a été demandé pour la réfection à neuf des canalisations et la pose de trois regards pour une longueur de 190m pour 13 940€ HT. Actuellement ce réseau est situé en plein champs, il est envisagé si cela est possible de le déplacer en limite de propriété afin de le rendre plus rectiligne pour une meilleure évacuation.

- Réunion de la commission voirie (Gilles)

Il est prévu de refaire deux endroits avec le même procédé que le chemin de Bordes Hautes réalisé en 2017.

- chemin de Matet VC 38 (540 ml) avec une reprise du busage à l'intersection avec la route de Lincarque mais également du fossé après réfection de la voirie.
- Reprise du virage en sous-bois route de Vieulac VC 18 (300 ml) avec le même procédé.
- Réfection d'un tronçon de la VC 40 au lieu dit Bourdet (200 ml)
- Réfection du chemin de La Sirventié VC 27(260 ml)
- Réfection du chemin des Albaris VC 34 (720 ml)
- Réfection Lotissement 1 et 2 complet avec une réflexion sur la partie trottoir, voir plan Ad'ap

Il est envisagé de refaire des fossés à Galdou, Gatens jusqu'à la route de Cahuzac, la réalisation d'un busage à l'intersection de la route de Laval et de la route de Lincarque afin de faciliter le passage des bus et des engins agricoles dont la longueur ne leur permet pas actuellement de négocier le virage correctement suite à la création et à la mise en sécurité du chemin piétonnier.

La commission voirie propose également un plan de sécurisation en modifiant la signalétique de certaines intersections. Il a été recensé la mise en place ou la modification de 21 panneaux « Cédez le passage » et de 9 panneaux « Stop ».

Une réflexion s'est engagée sur le souhait de la réalisation d'une carte concernant le passage de l'épaveuse avec un point central qui serait le village et de 3 ou 4 zones supplémentaires avec une rotation annuelle du passage de celle-ci. Il est proposé qu'un agent réalise un nettoyage à la débroussailleuse de tous les panneaux pour faciliter le passage de l'épaveuse. Il est prévu également de réaliser une cartographie des différents fossés mère de la commune.

Une réflexion est engagée au sein de la commission pour élaborer une carte des différents chemins pouvant être déclassés ou mise à la vente.

#### 8. Questions diverses.

- Aménagement Numérique (conférence des maires du 19 décembre dans les locaux de St Ariane Network à Albi)

Il est de la charge du Département de commercialiser le réseau public auprès des fournisseurs d'accès qui proposeront des offres fibre. Le département du Tarn par le biais d'une DSP à confier le déploiement de la fibre à la St Ariane Net-work. La communauté d'agglomération doit faire le choix sur les solutions possibles pour couvrir au maximum son territoire. (Emplacement de plaques FttH (Fiber to the Home), montées en puissance de débit, solutions alternatives. Nous devons nous prononcer sur les sites d'intérêt communautaires. Ont été recensés les mairies (pour l'accès aux services publics, l'économie (zones d'activités économiques, viticulture, tourisme et agrotourisme), toutes entreprises dont le besoin de raccordement spécifique à des services à très haut débit de qualité est avéré, l'éducation, la santé. Le Plan Très Haut Débit prévoit de couvrir 80 % des foyers en FTTH d'ici à 2022, et les 20 % restants via des techniques de montée en débit (débits supérieurs à 30Mbps), l'objectif étant d'arriver à fournir 8 mégas aux administrés.

- Travaux sur le logement du presbytère.

L'été 2017 le voisin mitoyen de nos logements du presbytère a entrepris des travaux sur sa bâtisse, l'artisan qui a effectué le chantier a constaté des gonflements anormaux d'un mur du bâtiment sur la façade Ouest (côté église). Nous l'avons fait examiner par un architecte et il apparaît effectivement que la composition ainsi que la conception de la charpente sur cette façade fragilise le mur. Des travaux de réfection sont rendus nécessaires. Des devis ont été demandés à différents artisans. Les travaux pourraient être effectués dans l'été 2018. Nous devons provisionner ces travaux au budget 2018

- Travaux de consolidation du "pont Rail" SNCF en contrebas de Mauriac.

Le courrier avec AR, SNCF Réseau nous notifie des désordres préoccupants de la partie du pont qui enjambe la Saudrone et qui supporte la VC7 "Les murs en ailes courbes amonts présentent des fractures verticales à biaisées de fortes ouvertures... La tête de l'ouvrage ne possède pas de parapet... la partie sous la chaussée présente des suintements boueux... Le talus qui supporte la

voie ferrée pourrait en être fragilisé.

A savoir qu'en droit « les ponts sont au nombre des ouvrages constitutifs des voies publiques dont ils relient les parties séparées de façon à assurer la continuité du passage » et « impose au propriétaire de la voie portée d'entretenir l'ouvrage, sauf convention contraire. Ce principe s'applique à toutes les catégories d'infrastructures de transport (routes, chemins de fer, canaux), quel que soit le schéma de superposition entre deux voies et quels que soient le maître d'ouvrage de l'infrastructure nouvelle » Nous avons pris rendez-vous sur le terrain avec le responsable ouvrages d'art de l'unité d'Albi en charges du dossier afin de constater tout cela. Il apparaît que dans ce cas le pont est bien de la responsabilité de la mairie. Possibilité d'obtenir une subvention de 30% du Département pour la réalisation des travaux.

- Dossier "Ruine de la Cruz" Les service de la préfecture nous ont notifié un refus du projet basé sur l'aspect technique de l'aménagement proposé. L'aménagement proposé ne respectait pas les normes du règlement sanitaire qui impose que toutes pièces principales, en l'occurrence la chambre, doit disposer d'un éclairage naturel or, le puits de lumière proposé ne suffisait pas.

Un nouveau projet a été déposé qui tient compte des recommandations préconisées.

- Projet de construction d'une habitation à usage locatif.

La commune de Senouillac possède un terrain section CN°607 d'une contenance de 411m<sup>2</sup>. Ce terrain figure dans l'OAP N° 3 du Plu de Senouillac. A la vue du manque flagrant de logements locatifs sur notre commune, il nous a paru intéressant d'étudier la faisabilité d'implanter d'une maison individuelle de type T3. Nous avons sollicité les « maisons Maillé » qui proposent des solutions de logements clef en main avec des modules.

Notre terrain est proche de tous les réseaux nécessaires à sa viabilisation.

- Projet de réhabilitation de la piscine de la commune de Rivières.

La circulaire n°2004-139 du 13 juillet 2004 relative à l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires des 1<sup>er</sup> et second degrés, indique que : "Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans «le socle commun de connaissances et de compétences»".

Sur invitation de la commune de Rivières l'ensemble des communes limitrophes du nord et à la commune de LAGRAVE a souhaité démontrer l'utilité de la réhabilitation de ce site vis-à-vis de l'ensemble des communes concernées. Principalement pour une utilisation par les écoles du secteur. Ensuite démontrer la nécessité d'intégrer le site avec ceux à retenir au niveau de l'agglomération dans le cadre du transfert de compétences. L'ensemble des représentants des communes présents ont validé le principe du soutien à la mairie de Rivières dans les démarches du projet de réhabilitation de la piscine d'Aiguelèze.

- Photovoltaïque : Nous avons rencontré la St Biocénose, qui se propose de nous faire une étude sur l'aménagement de panneaux photovoltaïques sur les toitures de nos bâtiments publics. Ceci dans un objectif d'économie directe d'énergie puisqu'aujourd'hui il est permis de faire de l'autoconsommation, voire même de la revente. Malgré la perte de la compétence de nos bâtiments scolaires nous avons tout de même demandé que l'étude porte aussi sur les bâtiments de l'école et de la cantine. (nous avons informé l'agglo).

- Chapiteaux (Pour info et avis car ce point n'as pas été encore voté en conseil communautaire)

Lors d'une réunion de commission cadre de vie-à l'agglo, il y avait à l'ordre du jour une proposition à soumettre au conseil communautaire, le prêt des chapiteaux. De T&D ne seront plus mis à disposition des communes. Il sera proposé une aide de 50% du coût de l'achat aux communes ou regroupement de communes.

La commune ou le groupement serait prioritaire mais devrait le prêter quand elle ne s'en sert pas. L'idée n'est pas non plus de faire de gros groupements de commandes, lourds à mettre en place et soumis à procédure d'appel d'offres, mais d'inciter les communes à se concerter pour juger de l'utilité d'un achat groupé.

Ence qui concerne Senouillac, quatre associations utilisaient ces chapiteaux, trois associations ont du matériel qu'elles louent pour certaines.

Il existe des chapiteaux de 72m<sup>2</sup> (barnums qui ne coûte pas plus de 1500. Il est proposé de se positionner (avec d'autres communes voisines ou pas) sur une provision sur le budget pour une acquisition. Le conseil municipal dans une majorité n'est pas trop favorable car il demeure le souci du stockage, du montage et de la responsabilité. (Attendre le vote du conseil communautaire)

Date prochain Conseil Municipal : 07 Mars 2018 à 20H30

Clôture de la séance : 23H45

<b>Bernard FERRET</b>	<b>Sandra VICENTE</b>	<b>Gilles FORT</b>	<b>Patricia VELLARINO</b>	<b>Nicolas RAYNAL</b>
<b>Verena VOARINO</b>	<b>Grégory FABRE</b>	<b>Christine DURIEZ</b>	<b>Vincent CLASSINE</b>	<b>Nicolas TRICHAUD</b>
<b>Corinne MALBERT</b>	<b>Lorraine FONVIELLE</b>	<b>Emmanuel BISTES</b>	<b>Sébastien ALAUZET</b>	<b>Manon ISSERTE</b>

